



17.10.2012 - 09:48 Uhr

Ethylotest obligatoire en France : l'amende est reportée au 1er mars 2013

Bern (ots) -

L'amende initialement prévue pour le 1er novembre 2012 a été reportée au 1er mars 2013.

Depuis le 1er juillet, tout automobiliste ou motocycliste circulant en France doit être doté d'un éthylotest valable, répondant aux normes françaises (NF). L'amende de 11EUR pour tout véhicule circulant sans éthylotest initialement prévue à partir du 1er novembre a été reportée au 1er mars 2013.

Cette obligation concerne donc également les automobilistes et motocyclistes suisses car elle s'adresse à tous les véhicules circulant sur le territoire français.

Seuls les éthylotests portant le label « NF » et dont la date de péremption n'a pas été dépassée sont valables. Pour éviter une amende, le TCS conseille d'avoir deux exemplaires à bord du véhicule. Selon la loi, il est en effet obligatoire d'avoir « un éthylotest non usagé à bord » et on ne peut pas prouver qu'un éthylotest vient d'être utilisé.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 078 707 71 28,
laurent.pignot@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -

www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100726613> abgerufen werden.